



Déclaration de sortie – Paiement en espèces

(La personne assurée doit remplir ce formulaire **entièrement, conformément à la vérité** et le retourner dûment signé **en l'espace de 30 jours.**)

Identité

Nom		Prénom:	
Rue, No		NPA / Lieu	
No AVS		Date de naissance	
No de téléphone		Lieu d'origine	
Profession			
Employeur			

Sexe	☐ masculin	☐ féminin			
Langue	☐ allemand	☐ français			
Etat civil	☐ célibataire	☐ marié(e)	☐ divorcé(e)	☐ veuf/veuve	☐ enregistré(e)

Depuis le _____

Nom du conjoint*		Date naiss. du conjoint*	
------------------	--	--------------------------	--

*) respectivement du partenaire enregistré selon la LPart.

Enfants	☐ oui	☐ non	nombre	
---------	------------------------------	------------------------------	--------	--

Date de sortie (dernier jour pour lequel le salaire est dû) _____

Motifs du paiement en espèces (prière de marquer d'une croix l'une des trois conditions ci-après que vous remplissez)

- ☐ Début d'une activité indépendante et abrogation de l'assujettissement à la prévoyance professionnelle obligatoire (joindre la confirmation de la caisse de compensation AVS)
- ☐ Le montant de la prestation de sortie est inférieure à une année de cotisation pour la personne sortante
- ☐ Le départ définitif de la Suisse (présentation de la confirmation du service du contrôle des habitants)

Attention ! Si vous vous établissez dans un pays de l'**UE/AELE**, le paiement en espèces de la partie obligatoire de la prestation de sortie (**part LPP**) n'est possible que sur présentation d'un justificatif qui confirme que selon les prescriptions juridiques des Etats de l'UE/AELE vous n'êtes **plus assujetti** à l'assurance sociale obligatoire pour les risques de vieillesse, de décès et d'invalidité. Pour un éventuel paiement en espèces de la part LPP, nous devons avoir un **justificatif** de l'autorité compétente en matière d'assurance sociale du pays de l'UE/AELE concerné. Pour les démarches nécessaires, vous pouvez vous adresser au Fonds de garantie LPP (Sicherheitsfond BVG, Secrétariat, case postale 1023, 3000 Berne 14; Tel. 031 380 79 71; e-mail: info@verbindungsstelle.ch).

Le versement de la part surobligatoire de la prestation de sortie sera effectué sur un compte privé que vous voudrez bien nous indiquer (voir chiffre 1). La part LPP de la prestation de sortie sera virée sur un compte de libre passage ou une police de libre passage (voir chiffre 2) afin d'assurer la couverture de prévoyance. Les versements seront opérés en même temps.

Données relatives au paiement

1. Virement sur un compte bancaire suisse / compte de chèque postal suisse

Nom de la banque			
Rue, No		NPA / Lieu	
No de téléphone			
No IBAN		Compte de chèque postal	

2. Pour la part LPP en cas de domiciliation dans un pays de l'UE/AELE (si l'assurance obligatoire perdue):

Virement sur un compte de libre passage / ouverture d'une police de libre passage

Banque/Assurance			
Rue, No		NPA / Lieu	
No de téléphone			
No IBAN		No compte Postfinance	

Signature / Déclaration de consentement

Par votre signature, vous déclarez avoir pris connaissance des possibilités indiquées ci-devant pour le maintien de la couverture de prévoyance.

Lieu, date	
Signature de la personne sortante	

Votre conjoint / votre partenaire enregistré confirme avoir donné son consentement pour passer la demande de paiement en espèces.

Lieu, date	
Signature du conjoint / du partenaire enregistré*)	

*) Cette signature doit être légalisée.

Envoyer à: Caisse de prévoyance Ramoneur, Renggerstrasse 44, 5000 Aarau